

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20220110-22-002-F-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2022

Publication : 11/01/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/002/F

SÉANCE DU 10 JANVIER 2022

OBJET : FINANCES

Exercice 2021 - Budget Principal, Décision Modificative n° 3.

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 janvier 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Jacky AGOSTINI ; Gérard CESARI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Absents : Dumenica VERDONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Avait donné procuration : Dumenica VERDONI à Jean-Christophe ANGELINI ; Nathalie APOSTOLATOS à Gérard CESARI ; Jean-Claude TAFANI à Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI à Nathalie MAISETTI ; Didier LORENZINI à Michel GIRASCHI ; Stéphane CASTELLI à Jeanine STROMBONI ; Nathalie CASTELLI à Claire ROCCA SERRA ; Antoine LASTRAJOLI à Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI à Marie-Luce SAULI ; Petru VESPERINI à Emmanuelle GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Pierre-Olivier MILANINI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Joseph TAFANI ; Christiane REVEST à Etienne CESARI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Vincent GAMBINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Il est rappelé que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2020 ont été approuvés par l'assemblée délibérante le 29 mars 2021 et que dès lors, le Budget Primitif de l'exercice adopté par la même séance a intégré les résultats antérieurs, par la reprise des excédents et des reports d'opérations de 2020, tant en dépenses qu'en recettes, permettant ainsi dès le début de l'exercice, une disponibilité et une lisibilité complète des crédits budgétaires en engagements comptables de la Commune.

Concernant le budget principal, une décision modificative n° 1 a été adoptée lors de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2021, puis une deuxième décision modificative budgétaire n° 2 lors de la séance du 08 novembre 2021.

Cette troisième décision modificative intervient afin d'intégrer une correction sur les prévisions budgétaires concernant les emprunts.

En conséquence, la fin d'exercice conduit à procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer

- d'une part, le bon fonctionnement des services jusqu'au terme de l'année budgétaire,
- d'autre part, le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2021.

Ceci sans inscription d'opération nouvelle.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement, le chapitre 67 - Charges exceptionnelles - compte 673 Titres annulés (sur exercice antérieur) est diminué de 12.000 €. Il abonde le chapitre 023 - Virement à la section d'investissement.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, un équilibrage entre les chapitres 67 (Charges exceptionnelles) et 023 (Virement à la section d'investissement) est nécessaire.

- Le chapitre 67 - compte 673 - « Titres annulés (sur exercice antérieur) » sera réduit de la somme de 12.000,00 € au profit :
- du chapitre 023 - « Virement à la section d'investissement », abondé de la somme de 12.000,00 €

comme détaillé dans les tableaux ci-dessous :

Récapitulatif par compte

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2021 (RAR+voté)+DM1+DM2	Proposition DM3	TOTAL
67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (sur exercice antérieur)	31.951,99 €	- 12.000,00 €	19.951,99 €
023 - Virement à la section d'investissement		700.000,00 €	+ 12.000,00 €	712.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2021 (RAR+voté)+DM1+DM2	Proposition DM3	TOTAL
67 - Charges exceptionnelles	1.115.537,34 €	- 12.000,00 €	1.103.537,34 €
023 - Virement à la section d'investissement	700.000,00 €	+ 12.000,00 €	712.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, l'équilibre budgétaire qu'il convient de respecter en dépenses et en recettes se traduit comme suit :

- le chapitre 16 - compte - 1641 « Emprunts en euros » est crédité de la somme de 12.000,00 €,
- le chapitre 021 - « Virement de la section de fonctionnement », est crédité de la somme de 12.000,00 €

comme détaillé dans les tableaux ci-dessous :

Récapitulatif par compte

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2021 (RAR+voté)+DM1+DM2	Proposition DM3	TOTAL
16 - Emprunts et dettes	1641 - Emprunts en euros	1.544.787,81 €	+ 12.000,00 €	1.556.787,81 €
TOTAL MOUVEMENT			12.000,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2021 (RAR+voté)+DM1+DM2	Proposition DM3	TOTAL
16 - Emprunts et dettes	1.550.787,81 €	+ 12.000,00 €	1.562.787,81 €
TOTAL MOUVEMENT		12.000,00 €	

Récapitulatif par compte

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2021 (RAR+voté)+DM1+DM2	Proposition DM3	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement		700.000,00 €	+ 12.000,00 €	712.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			12.000,00 €	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2021 (RAR+voté)+DM1+DM2	Proposition DM3	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement	700.000,00 €	+ 12.000,00 €	712.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		12.000,00 €	

Il y a lieu d'inscrire ces sommes lors de cette décision modificative n° 3 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2021 et le compte administratif 2020, adoptés le 29 mars 2021,

Vu la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe de l'eau adoptée le 14 juin 2021,

Vu la décision modificative budgétaire n° 1 du budget principal, adoptée le 13 septembre 2021,

Vu la décision modificative budgétaire n° 2 du budget principal et la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe des Parkings, adoptées le 08 novembre 2021,

Vu la délibération relative à la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe de l'Assainissement, à la décision modificative budgétaire n° 1 du budget annexe du Port, à la décision modificative budgétaire n° 2 du budget annexe de l'Eau et à la décision modificative budgétaire n° 2 du budget annexe des Parkings du 20 décembre 2021,

Vu la délibération relative aux modalités de remboursement au budget principal des frais d'administration générale par les budgets annexes (Assainissement, Eau, Port, Parkings) du 20 décembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 07 janvier 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la décision modificative budgétaire n° 3 pour le budget Principal telles que détaillées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement, le chapitre 67 - Charges exceptionnelles - compte 673 Titres annulés (sur exercice antérieur) est diminué de 12.000 €. Il abonde le chapitre 023 - Virement à la section d'investissement.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, un équilibrage entre les chapitres 67 (Charges exceptionnelles) et 023 (Virement à la section d'investissement) est nécessaire.

- Le chapitre 67 - compte 673 - « Titres annulés (sur exercice antérieur) » sera réduit de la somme de 12.000,00 € au profit :
- du chapitre 023 - « Virement à la section d'investissement », abondé de la somme de 12.000,00 €

comme détaillé dans les tableaux ci-dessous :

Récapitulatif par compte

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2021 (RAR+voté)+DM1+DM2	Proposition DM3	TOTAL
67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (sur exercice antérieur)	31.951,99 €	- 12.000,00 €	19.951,99 €
023 - Virement à la section d'investissement		700.000,00 €	+ 12.000,00 €	712.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			0,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2021 (RAR+voté)+DM1+DM2	Proposition DM3	TOTAL
67 - Charges exceptionnelles	1.115.537,34 €	- 12.000,00 €	1.103.537,34 €
023 - Virement à la section d'investissement	700.000,00 €	+ 12.000,00 €	712.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Section d'investissement

Dans la section d'investissement, l'équilibre budgétaire qu'il convient de respecter en dépenses et en recettes se traduit comme suit :

- le chapitre 16 - compte - 1641 « Emprunts en euros » est crédité de la somme de 12.000,00 €,
- le chapitre 021 - « Virement de la section de fonctionnement », est crédité de la somme de 12.000,00 €

comme détaillé dans les tableaux ci-dessous :

Récapitulatif par compte

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2021 (RAR+voté)+DM1+DM2	Proposition DM3	TOTAL
16 - Emprunts et dettes	1641 - Emprunts en euros	1.544.787,81 €	+ 12.000,00 €	1.556.787,81 €
TOTAL MOUVEMENT			12.000,00 €	

Soit par chapitre

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2021 (RAR+voté)+DM1+DM2	Proposition DM3	TOTAL
16 - Emprunts et dettes	1.550.787,81 €	+ 12.000,00 €	1.562.787,81 €
TOTAL MOUVEMENT		12.000,00 €	

Récapitulatif par compte

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Compte	BP 2021 (RAR+voté)+DM1+DM2	Proposition DM3	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement		700.000,00 €	+ 12.000,00 €	712.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT			12.000,00 €	

Soit par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2021 (RAR+voté)+DM1+DM2	Proposition DM3	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement	700.000,00 €	+ 12.000,00 €	712.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		12.000,00 €	

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	43
Nombre de suffrages exprimés	34
Votes :	
pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

